



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

32-853-01 Egészségügyi kártevőirtó és fertőtlenítő

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Agent sanitaire spécialisé en destruction de parasites et en désinfection
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- effectuer son travail en respectant l'environnement et en tenant compte des principes écologiques;
- effectuer son travail de façon pleinement responsable;
- donner des conseils professionnels liés à la destruction des parasites;
- percevoir et mesurer la présence des insectes et les rongeurs nuisibles;
- reconnaître les facteurs environnementaux et humains rendant la destruction difficile;
- produits raticide, insecticide et fumigènes;
- transporter et entreposer les produits raticide, insecticide en toute sécurité;
- respecter la réglementation de protection du travail et de protection contre les incendies;
- utiliser en toute sécurité et de façon professionnelle les produits raticides et insecticides;
- mesurer le risque sur la santé sur le lieu de travail et sur l'environnement et les conséquences éventuelles de leur toxicité;
- remplir des tâches liées à la santé publique, à la prévention, notamment des épidémies;
- participer aux processus liés à la désinfection et à la stérilisation des établissements de santé.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7914 Destructeur de parasites et spécialiste de désherbage
3339 D'autres professions liées à la santé humaine

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 32 Qualification professionnelle primaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité primaire, soit sur les compétences de saisie définis dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2021.07.21</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Protection contre les parasites et désinfection</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Destruction de parasites</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Désinfection</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Protection contre les parasites et désinfection	5	30.00	Épreuve pratique	Destruction de parasites	5	50.00	Épreuve pratique	Désinfection	5	20.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Protection contre les parasites et désinfection	5	30.00														
Épreuve pratique	Destruction de parasites	5	50.00														
Épreuve pratique	Désinfection	5	20.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>Dans l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																	
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																	

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 50 % Pratique: 50 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1440 heures

Niveau d'entrée requis:

- Titulaire du certificat d'études primaires.

Modules d'exigences professionnelles:

- 11127-12 Module de santé générale
- 11128-12 Premiers secours, toxicologie
- 11130-12 Désinfection
- 11129-12 Destruction de parasites
- 11497-12 Animation de personnel I
- 11499-12 Animation de personnel II.
- 11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2021.07.21

CACHET